

## Eléments pour une contribution de l'UNAFORIS sur un socle commun des diplômes du CASF par niveau (V à I du RNCP / niveau 3 à 8 du CEC)

Le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social (2015) affirme la nécessité de valoriser les professionnels du secteur et met en avant différents axes d'évolution des pratiques, des modes de gouvernance et de la formation. Ces reconfigurations sociales, sociétales redéfinissent les critères d'action, les pratiques et les attendus de compétences et viennent interroger directement la formation et professionnalisation des travailleurs sociaux sur différents versants :

- **Organisationnel** : par les nouveaux attendus des politiques sociales et des organisations - critères de compétences et de missions posés qui sont en forte évolution : inclusion, développement social, intervention sociale collective, émergence de la référence de parcours et renforcement de la fonction de coordination, territorialisation des actions, travail en transversalité et dans l'articulation de différents champs (santé – social et éducatif - animation).
- **Identitaire** : par l'interrogation de la construction des identités professionnelles et des groupes métiers qui de fait sont en redéfinition.
- **et Formatif** : par les processus d'apprentissage mis en œuvre (articulation des connaissances et des compétences in situ ; participation des personnes concernées, numérique etc).

Pour chacun des niveaux de qualification, la réalité des activités professionnelles et des compétences métier déployées ont de plus en plus souvent un caractère commun aux différentes professions du travail social.

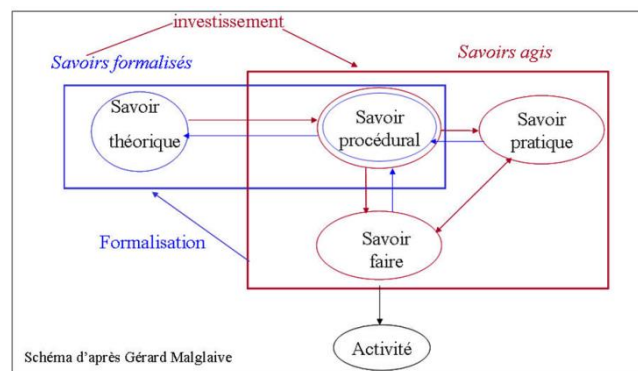
- **Objectifs d'un socle commun**

- **Constituer une culture commune** à tous les professionnels de l'intervention sociale (cœur de métier), constituée d'éléments et références considérés comme « essentiels » et « propres » au travail social et donc à la figure du travailleur social que l'on souhaite voir advenir ;
- **Former de manière homogène sur des aspects transversaux** et communs à tous les professionnels du travail social ;
- **Contribuer à garder aux diplômes de travail social un caractère générique et identitaire**, constitutif d'un champ disciplinaire du travail social identifié et fondé sur une interdisciplinarité académique ;
- **Favoriser une approche plus intégrée de la prise en compte des situations des personnes accompagnées** par une plus grande cohérence des interventions entre les professionnels. Ce, pour éviter les risques de cloisonnements ultérieurs.

- **Conception et contenus du socle commun**

## ➤ Notion de compétence

- La définition de G Leboterf retenue dans le cadre de la réflexion sur les EGTS renvoie à la « *capacité de combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes, pour réaliser, dans un contexte particulier, des activités professionnelles selon certaines modalités d'exercice, afin de produire des résultats satisfaisant à certains critères de performance pour un client ou un destinataire.* »
- L'approche de G Maglaive est complémentaire : Pour G Maglaive (1990) "la compétence, ce sont des savoirs en actes". La plupart du temps ces compétences sont opérationnalisées sous la forme de savoir-faire, savoir être et de savoirs. Il identifie quatre catégories de savoirs: les savoirs théoriques (renvoyant aux connaissances), les savoirs procéduraux (ensemble de méthodologies procédures permettant d'agir), les savoirs pratiques (expérience en activité non formalisée) et savoir-faire. Ces savoirs combinés présentent un système dynamique<sup>1</sup>.



## ➤ Les compétences attendues

Il est attendu des futurs professionnels qu'ils apprennent à gérer des situations dans leur globalité, dans une approche systémique des problèmes. On leur demande:

- D'appréhender et de se situer dans le contexte de l'intervention.
- D'acquérir des compétences d'action (savoir/savoir-faire), mais aussi de gestion de l'action.
- De développer leur capacité "d'apprendre à apprendre", leur réflexivité et de savoir transférer leurs apprentissages dans des situations nouvelles.

<sup>1</sup> PENSO Annick (APL Conseil), Consultante, enseignante associée au CNAM

**Les compétences à acquérir par les travailleurs sociaux renvoient directement à leur mission. Elles n'ont de sens qu'en rapport à leurs fonctions qui s'exercent en référence à des repères éthiques et déontologiques garantissant la qualité de leurs interventions. Ces fonctions se traduisent par des activités à conduire.** Le référentiel de compétence n'a de sens qu'au regard de la définition de la profession, du contexte de l'intervention et du référentiel d'activité

## ➤ Les registres de compétences

**Les différents travaux regroupent ces compétences en 3 registres principaux (cf schémas pages suivantes):**

- Registre de compétences éthiques et de positionnement professionnel (savoirs faire et savoirs basés sur le respect des personnes et leurs droits)
- Registre de compétences techniques en intervention sociale (savoirs et savoirs faire d'intervention (intervention individuelle/collective, mobilisation des ressources, diagnostic de situation/de territoire, méthodologie de projet, co-construction de projets etc...).
- Registre des compétences transversales (génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles. Elles sont par nature transférables)

**Les compétences de ces 3 registres doivent être identifiables dans les domaines de compétences du socle commun, avec un degré de maîtrise adapté à chacun des niveaux de qualification**

### • Conditions à remplir par le socle commun des formations en travail social

Le socle commun des formations en travail social

- Doit s'inscrire dans les processus d'harmonisation européens et, pour les diplômés post-bac, doit tenir compte des exigences des cahiers des charges d'attribution des grades Licence, Master, Doctorat ;
- Doit être réparti sur l'ensemble de la durée de la formation (fonction des niveaux) et de son périmètre (les 4 domaines de compétences), allant des situations les plus simples aux plus complexes, d'un niveau à l'autre et vers des niveaux de responsabilité de plus en plus importantes.
- Doit être formulé en termes de compétences à acquérir cf. principes généraux d'ingénierie pédagogiques - contribution UNAFORIS à la réflexion sur une nouvelle architecture des diplômes). Il renvoie à des savoirs ou « corpus de connaissances », savoirs-faire professionnels et savoirs-être. Ces différents types de savoirs sont, dans les formations professionnelles du travail social, au service de la constitution des 3 registres de compétence décrits ci-dessus. Ils ne sont pour aucun d'entre eux, une fin en soi.

Aussi, une part du socle commun des formations en travail social pourra être transverse aux différents niveaux de formation et une autre part se déclinera par niveau de formation. Enfin, les socles communs propres à chaque niveau de formation devront être cohérents entre eux et s'articuler d'un niveau à l'autre.

C'est tout le sens d'une alternance croisant continuellement des situations professionnelles concrètes et vécues, avec une analyse et une théorisation progressives, combinant et intégrant les savoirs (cf. contribution UNAFORIS à la réflexion sur la professionnalisation dans les formations en travail social)

C'est aussi le sens d'une intégration de la dimension de recherche, de ses résultats et de ses démarches dans les formations

- **Volume du socle commun**

Selon les niveaux de diplôme et la durée de formation, le volume du socle pourra varier et atteindre l'équivalent d'une centaine de crédits ECTS.

- **Typologie de composition du socle commun**

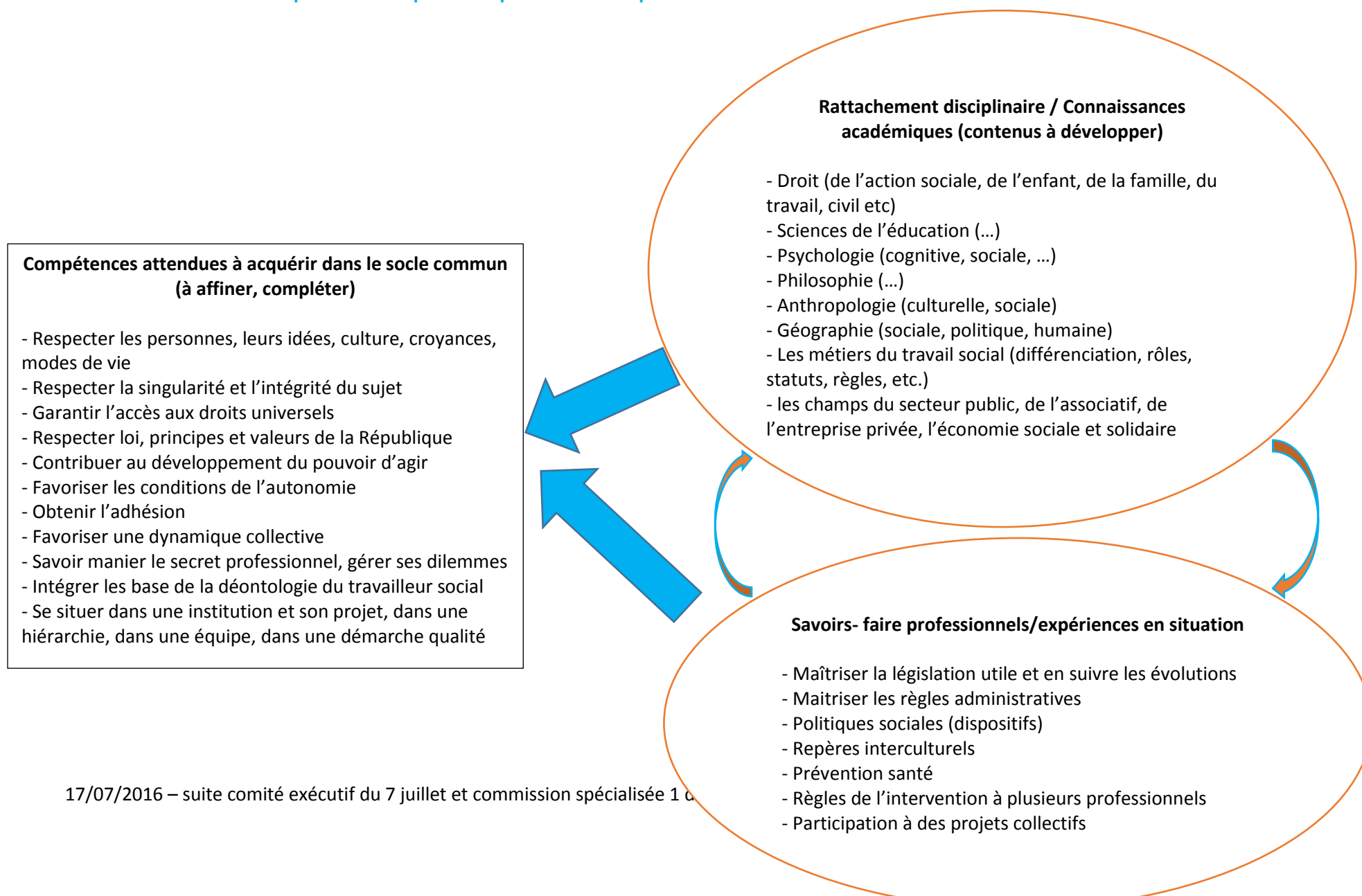
On peut indéfiniment chercher la bonne typologie de composition. Nous nous contenterons de lister les compétences qui devraient faire partie du socle commun en les reliant aux connaissances et savoirs faire associés.

On pourrait aussi décider qu'il est nécessaire de définir le contenu des spécialités, pour en déduire ce qui ferait socle commun. On retiendra que les spécialités doivent comprendre les compétences reliées aux spécificités des publics, des modes d'intervention et niveau de responsabilité exercé, pour chaque champ professionnel visé par le diplôme concerné.

Enfin, nous partons du principe que le socle commun ne peut être décrit exhaustivement par qui que ce soit. Qu'il doit aussi être de la responsabilité des organismes de formation habilités pour préparer aux diplômes de compléter ou d'infléchir le contenu du socle commun, en fonction du projet formatif global.

- **Les compétences clefs du socle commun (à décliner par niveau de formation)**

## REGISTRE 1 : Les compétences éthiques et de positionnement professionnel relevant du socle commun des formations en travail social



## REGISTRE 2 : Les compétences techniques en intervention sociale relevant du socle commun des formations en travail social

### Compétences attendues à acquérir dans le socle commun (à affiner, compléter)

- Etablir une relation d'aide, de soutien, dans un contexte
- Accompagner individuellement et collectivement
- Mobiliser des ressources adaptées aux besoins
- Repérer les contraintes
- Etablir un diagnostic de situation
- Définir des priorités en fonction des situations
- Formuler un problème, argumenter, documenter
- Trouver des solutions à un problème
- Evaluer une action, la réorienter quand nécessaire
- Orienter les personnes, Co-construire avec elles, un parcours d'accompagnement, d'intervention
- Conduire, accompagner un changement
- Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales
- Coordonner des acteurs
- Etablir des relations contractuelles
- Gérer son temps et s'adapter à celui des autres
- Manager une équipe projet
- Gérer un conflit
- Innover

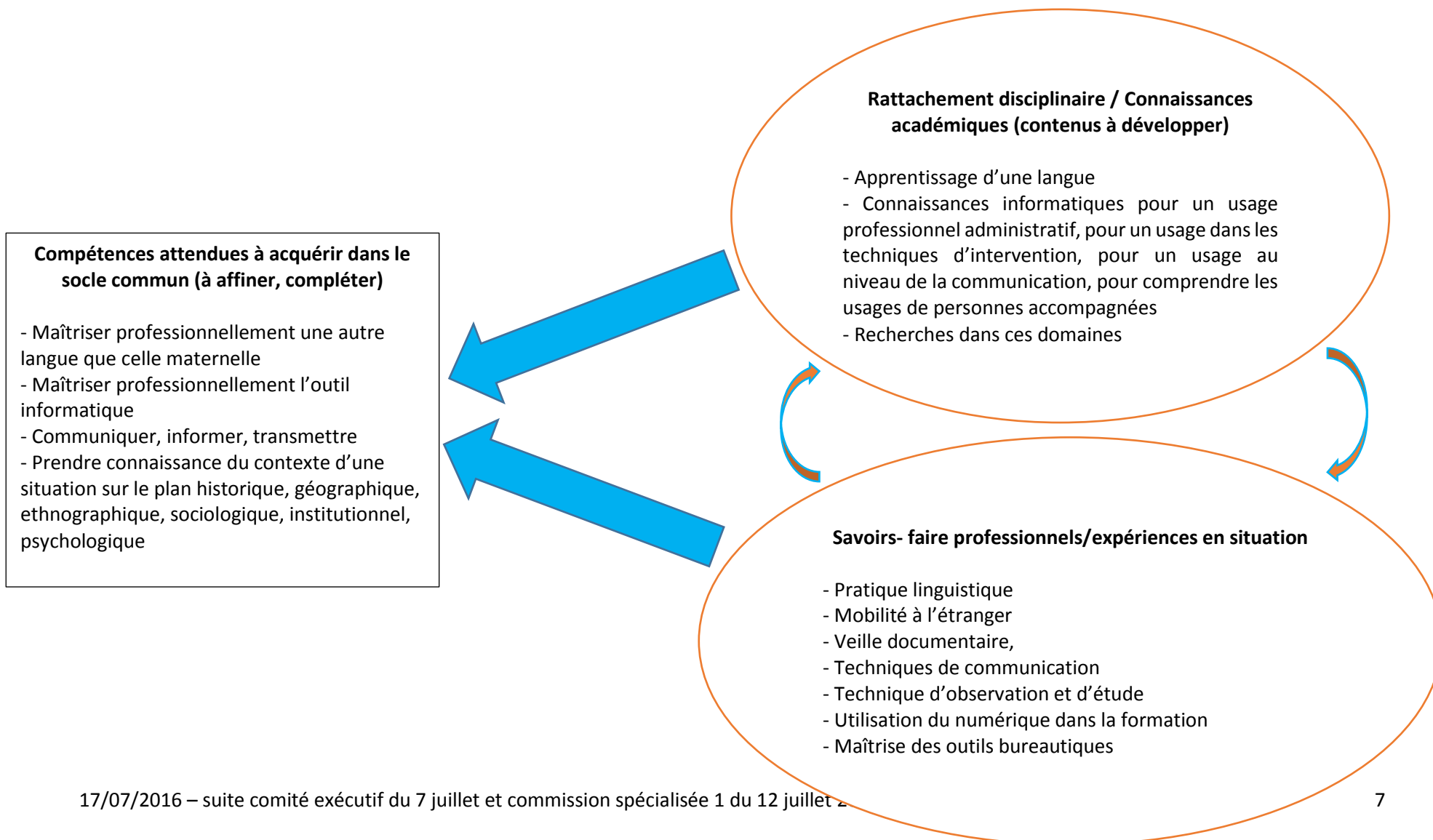
### Rattachement disciplinaire / Connaissances académiques (contenus à développer)

- Economie (sociale et politique, solidaire et protection sociale)
- Les théories de l'action
- Analyse de l'activité
- Fondements théoriques des grands types de modes d'intervention (systémique, psycho-sociale psychodynamique, collective, cognitivo-comportementaliste, relation d'aide, ..)
- Neurosciences
- Gestion de budgets familiaux, de structure, de projet
- Sociologie des organisations, théories du management
- Recherches sur le développement social

### Savoirs- faire professionnels/expériences en situation

- Maîtrise de l'entretien
- Pédagogie de la relation
- Expression verbale/écrite, -rédaction de différents types d'écrits
- Rendre compte
- Animation de réunion et de groupe
- Techniques de médiation
- Méthodologie et gestion de projet
- Recherche de ressources
- Etablir et suivre un parcours, un plan d'action
- Travailler en réseau
- Méthodologie de recherche
- Recherche documentaire
- Stages en situation

## REGISTRE 3 : Les compétences transversales et transférables d'un métier à un autre, (y compris hors intervention sociale) et relevant du socle commun des formations en travail social



- **Points à développer**

- Les éléments évoqués dans le tableau ci-dessus ne sont pas exhaustifs et devraient être déclinés par niveau de formation en fonction du degré de maîtrise attendu
- Les contenus disciplinaires sont encore à préciser (par niveau). Ne sont pour le moment mentionnés que les approches disciplinaires relevant du champ disciplinaire du travail social
- Les modalités d'acquisition des compétences sont à préciser en lien avec la professionnalisation des personnes en formation. Ces modalités et en particulier l'alternance intégrative sont un des points saillant de la distinction des formations sociales avec les formations universitaires

- **Références utilisées (recensés chronologiquement)**

- Plan d'études cadre – Bachelor 2006 – filière de formation en travail social de la haute école spécialisée de Suisse occidentale – version sept 2012
- Rapport EGTS du groupe de travail « métiers et complémentarités » - 18 février 2015
- Rapport Bourguignon
- Plan d'action en faveur du travail social et du développement social – mesure 18 – octobre 2015
- Travaux des groupes projet UNAFORIS CEC et LMD – 2016
- Note d'étape UNAFORIS sur la Professionnalisation dans les formations en travail social (juin 2016)
- Contribution UNAFORIS sur l'architecture des formations (juillet 2016)
- Contribution UNAFORIS sur la professionnalisation (juillet 2016)
- CPC du 11 juillet 2017 – diapos 6-7-8